Voici la suite de notre plongée dans l'une des plus grandes affaires criminelles du 20e siècle, l'affaire Marie Benard, du nom de cette femme accusée juste après la guerre,

d'avoir empoisonné à l'arsenic 13 personnes de son entourage dont ses deux maris successifs.

Le deuxième épisode va nous conduire jusqu'au verdict plutôt inattendu.

Je débriefrai cette affaire avec Jean-Marie Augustin, historien du droit et professeur émérite à l'université de Poitiers. Vous retrouverez son interview dans un deuxième podcast.

Thomas Houdoir m'a aidé à écrire cette histoire, réalisation Boris Pachinsky.

Dans l'épisode précédent, en octobre 1947,

à l'Oudin dans la Vienne, Léon Benard meurt des suites d'une crise du Rémi.

Marie Benard, sa femme qui a déjà perdu son premier mari 20 ans plus tôt,

hérite de la totalité des biens de Léon. L'une de ses meilleurs amis, Louise Pinto,

prétend alors que sur son lit de mort, Léon Benard lui a révélé qu'il pensait avoir été empoisonné par sa femme. Pendant plus d'un an, ses accusations ne restent que des rumeurs.

Et voilà qu'un ami de Louise, Auguste Massip, transmette à la justice

l'un liste de tous ceux qui sont morts dans l'entourage de Marie Benard,

l'accusant implicitement de les avoir tous empoisonnés. L'enquête est lancée.

Un juge d'instruction de Poitiers est nommé, le juge Roger, et après ça va vite.

Madame Benard! Oui, oui, qu'est-ce qu'il est là?

C'est le garde-sampette, Madame Benard. J'ai un pli pour vous. Ouvrez.

Marie ouvre la lettre. Ça, alors ? Elle est convoquée demain à 14h au cimetière de Loudin pour assister à l'exhumation de son mari. Rendez-vous compte, plus d'un an et demi après la mort de Léon, on lui inflige l'exhumation de son cadavre. C'est une horreur. Mettez-vous à sa place. Elle y va naturellement. Quand elle arrive au cimetière, ils sont déjà plusieurs à l'attendre de pied-fer. Le juge, son greffier, le maire de Loudin, le gardien du cimetière, le garde-sampètre, la religieuse soeur Marie-Henri de Lacroix qui a accompagné Léon jusqu'à sa mort,

et le médecin légiste, le docteur Guillaume, et des faux soilleurs, bien sûr. Bien messieurs, vous pouvez procéder à l'exhumation. On est au mois de mai, il fait chaud. Quand on sort le cercueil du cavo, une odeur s'en dégage. Mon pauvre Léon, mon pauvre mari, s'il vous plait, je veux le voir. Non, madame, non. Je ne vous le conseille pas. Vous ne supporteriez pas. Et le cercueil est emmené dans une chapelle voisine, et ouvert. À l'heure point positif, le corps est magnifiquement conservé. C'est vous plait, veuillez m'apporter les beaux coups que je puisse mettre tout ce que je vais prélever pour analyse.

Le légiste détache l'estomac en difficulté, et puis les tripes et les boyaux. Au total, il prélève 21 kilos de barbac qu'il place dans 10 beaux coups. Et tout ça est envoyé à un spécialiste en analystes psychologiques de Marseille qui s'appelle le docteur Béro. On va attendre les résultats. Ce ne sera pas long.

M. Le Juge ? Oui, docteur. Bonjour. Adore. Nous avons les résultats.

Entre nous, ils sont édifiants. Allez-y, je suis impatient pour tout vous dire.

Nous avons relevé 19 mg45 d'arsenit par litre de sang dans le corps de M. Benard.

19 mg65, dites-vous. Je ne me rends pas compte. C'est beaucoup.

Considérale. Assez en tout cas pour tuer un homme à petit feu.

Le Juge convoque immédiatement M. Benard et il lui dit à quelle conclusion l'expert est arrivé.

J'avoue que je ne comprends pas qu'il a pu faire ça, M. Le Juge.

Et si vous pensez que c'est moi, vous vous trompez. M. Benard, nous gagnerions du temps si vous reconnaissiez l'effet.

Reconnaître quoi que j'ai empoisonné Léon? Mais c'est assensé.

Vous reconnaissiez l'effet. Le châtiment sera forcément moins lourd.

Mais Marie Benard ne lâche pas un pouce de terrain.

Un mois plus tard, deux policiers viennent chercher Marie chez elle.

Mme Benard, suivez-nous! Et où m'emmenez-vous chez le Juge Roger, madame, à Poitiers?

Le Juge lui repose la question. Avez-vous empoisonné votre Marie ?

Et une fois de plus, elle répond non. Mais cette fois-ci...

Bien madame, écoute, j'ai pris la décision de vous inculper pour le meurtre de votre épau.

Inculper ? Oui madame. Et par ailleurs, je décide de votre placement en détention.

Ce soir-là, Marie Benard dort à la prison de la pierre levée à Poitiers.

La première fois que le Juge l'a fait extraire de sa cellule pour l'interroger,

il comprend vite où il a mis les pieds. Parce que naïvement,

il a décidé de la faire venir de la prison au palais de justice à pied.

Sous bonne garde, mes pédibus.

Mais ce que le juge... Nous voilà. Ca n'a pas été facile, hein.

À notre passage, les gens criaient. L'empoisonneuse, l'empoisonneuse, moi.

J'ai bien creux qu'ils allaient l'enlacher.

Les gens sont en train de se passionner pour cette affaire.

Vous croyez qu'elle a empoisonné tous ces gens ?

Le juge désormais s'accroche à la liste que lui a aimablement dressée au gust massip.

La liste des 12 victimes supposées, en plus de Lyon.

Il a décidé de les faire exhumer, une par une, et de faire analyser leur vifère,

une par une. Il commence par les deux cousines de Léon Bénard,

mortes coups sur cou en juillet 1945. On prélève leurs boyaux et on les envoie

au docteur Bérou de Marseille. Et on l'enchaîne avec blanche rivée,

amie du couple Bénard, puis avec Lucie, la sœur de Léon. Officiellement, elle est morte pendue.

Je vous prie de vérifier autant que vous le pourrez, si elle n'a pas été étranglée, cette femme.

Et c'est à peu près à ce moment-là que l'affaire devient nationale.

M. le juge, regardez ce que vient de publier le magazine detective.

Oh, juste au ciel, on ne somme pas sorti de l'auberge.

Sous le titre l'empoisonneuse de Loudin, detective consacre toute sa lune à l'affaire,

avec une interview exclusive d'Auguste Massip qui trône en justicier sur la première page

avec une belle chemise et une magnifique bretelle, une belle tête de vainqueur.

Dans les semaines qui suivent, tous les journaux entrent dans la valse,

avec des titres qui vont marquer les esprits. Moi j'aime bien celui-là,

arsenique et vieille tentée.

En attendant de savoir si on a aussi trouvé de l'arsenique dans les autres cadavres,

la presse étale la vie de Marie Benard en long, en large et en travers.

Oh, regardons, tu m'étonnes que l'argent l'intéresse à celle-là.

Ses parents étaient paysans et ils avaient point le sous.

Et puis là, là, regarde, écoute bien, avant elle, sa mère a donné naissance à deux enfants mornés. Définiment, la mort redoutant de cette femme, non.

Et là, là, écoute bien, ils disent que quand elle était petite, elle n'avait pas d'amis à l'école et que les autres élèves la trouvaient vicieuse, filoute et menteuse.

Oh, quelle sacrée bonne femme, celle-là.

C'est croustillant tout ça, croustillant.

Et après, ça enchaîne. Son premier mari Auguste était aussi un cousin germain,

consanguinité, ce qui entre nous a assez peu d'importance puisqu'ils n'ont pas eu d'enfant.

Bref, et l'idée se répand dans les journaux que Marie n'a épousé Léon que pour son argent.

Et surtout, n'allez pas dire que c'est faux. Les gens ne veulent pas l'entendre.

Et bien moi, je vous le dis, c'est faux.

Marie n'a pas choisi Léon pour le plumer.

Toutes les lettres de Léon à sa future femme indiquent que c'est lui qui a choisi Marie.

C'est lui qui a voulu ce mariage.

Mais à ce stade, peu importe la vérité.

C'est une empoisonneuse, et elle a donc tous les défauts. C'est comme ça.

Pendant ce temps-là, depuis son bureau du palais de justice de Poitiers,

le juge Roger continue d'exploiter à fond la liste d'Auguste Macé.

Il fait sortir les cadavres de leur cercueil, un par un.

La mère de Marie, son premier-marie,

le père, la mère, la grand-mère, la grande tente de Léon,

et son meilleur ami, tout s'inriver.

Et ensuite, vous voudrez bien exhumer le corps du père de Madame Benard,

à une tarte de savoir s'il y a de l'arsenic dans ses vissaires, celui-là aussi.

Et puis nous en aurons terminé, messieurs.

Et nous n'aurons plus qu'à attendre les résultats des analyses.

Et là, il faut quand même que je vous dise,

toutes les exhumations ne se sont pas faites avec soin, loin de là.

La plupart se sont faites en dépit du consens.

Dans certains cavaux, les cercueils étaient partis en sucette.

On ne savait plus vraiment qui était qui.

On sait servir, au hasard.

Et puis certains médecins qui pratiquent les prélèvements,

ont fait sa part de sous la jambe.

Ils ont mis tout dans des bocaux, en vrac, ils ont collé une bouche.

Ça n'a pas été professionnel.

Du tout.

Du tout.

Au fond de sa prison, Marie apprend les exhumations une par une.

Mon Dieu, que font-ils subir à mes pauvres défins ?

Et on attend toujours les résultats des analyses.

À Marseille, c'est encore le docteur Bérou qui est à la manœuvre.

Il ouvre un par un tous les bocaux de boyaux qu'on lui a envoyés.

Et il finit par rendre son vert dégoût.

Monsieur le juge, j'ai trouvé de l'arsenic dans la totalité des vissaires que vous m'avez saumé.

Donc ils ont tous été empoisonnés.

Je crois qu'on peut dire ça.

6 mg d'arsenic par litre de sang dans le corps du premier mari.

35 dans le corps de la grand-tante.

27 dans celui du meilleur ami de Léon.

48 dans celui du père de Léon.

60 dans celui de sa mère.

20 et 48 dans les cadavres des deux cousines.

78 dans celui de la mère de Marie.

Etc.

La salope.

La salope.

La salope.

Elle les a tous empoisonnés à petit feu.

Ces parents, ces beaux parents, les amis de Léon, les tatans, les cousines.

Ces phénomènes.

Pour détective, Marie est désormais le démon femelle.

Et bien maintenant, il va falloir la juger, cette femelle démoniaque.

Le procès de Marie Benard s'ouvre le mercredi 20 février 1952 devant la corde assise de Poitiers.

Des journalistes du monde entier, vous entendez, du monde entier ont fait le déplacement.

Il y a même des Américains.

Elles entraient l'accusé, je vous prie.

Et la voilà qui entre dans le box.

Tout en noir.

Oui, elle est veuve.

Et d'ailleurs, elle a recouvert sa tête d'une mentille, comme pour aller à la messe.

Ce procès est d'abord marqué par une déclaration mémorable de l'expert psychiatre.

Je dirais que Marie Benard est normale.

Elle est tellement normale qu'elle est anormalement normale.

Jolie formée.

Mais le moment clé du procès, c'est quand le docteur Beirut de Marseille,

qui a expertisé tous les procès,

et identifié l'arsenic, est appelé à la base.

Dans cette affaire, il n'y a pas d'aveu.

Il n'y a pas d'autre preuve que les analyses du docteur Beirut.

En concernant les prélèvements effectués sur Léon,

eh bien, il y a un problème.

Dites-moi, docteur, je lis sur procès verbal que

dix beaucoup contenant les vissaires de Léon Benard vous ont été transmis.

Est-ce que vous les avez examinés tous les dix?

C'est-à-dire que non.

Je n'ai pas pu.

Je n'ai reçu que neuf beaucoup.

Ça commence mal.

Ensuite, le docteur Beirut énumère les taux d'arsenic

révélés dans chacun des cadavres.

Pourriez-vous, docteur, expliquez à la cour

comment vous avez identifié la présence d'arsenic dans les vissaires.

Je l'ai fait à l'œil nu, monsieur le président.

Dans les éprouvettes, apparaissent des anneaux d'arsenic

qui sont caractéristiques et parfaitement visibles à l'œil nu.

Et là, l'un des avocats de Marie, Maître Gautra, se lève

et il présente à la cour six éprouvettes.

Je vous demande, docteur Beirut, de bien vouloir dire à la cour

l'école de ces éprouvettes contienne des anneaux d'arsenic.

Allez-y, docteur.

Prenez votre temps.

Bien écoutez, la réponse est assez facile, Maître.

Cet éprouvette-là est celle-ci.

Eh bien, c'est faux, docteur Beirut.

Aucune de ces éprouvettes ne contient d'arsenic.

Les anneaux dans ces deux éprouvettes sont des anneaux d'antimoires.

En mois d'une seconde, les accusations contre Marie Benard viennent de s'effondrer.

Silence! S'il vous plaît, silence!

Compte-nous des éléments révélés à l'instant,

nous décidons de renvoyer le procès à une date ultérieure

et désignons un nouvel expert.

L'audience est levée.

Et en attendant, Marie Benard retourne en prison.

Quand il quitte le tribunal, le docteur Beirut est tellement secoué

qu'il s'étale de tout son long.

Badaboom!

Il faut dire que sa réputation scientifique vient d'en prendre un coup.

C'est le professeur pied-de-lièvre et trois de ses confrères

qui sont maintenant chargés de réaliser de nouvelles analyses.

Et donc on ressort les cercueils du cimetière

et on remplit encore des beaux coups.

Et le verdict tombe.

Monsieur le juge, j'ai rencontré moultes, moultes difficultés

pour exploiter les prélèvements.

Ma tâche n'est pas été facile, croyez-moi.

Et alors professeur, à quel conclusion est-ce que vous êtes arrivé ?

Eh bien pour les raisons que je vous ai expliquées,

je ne peux confirmer la présence arsenique

que dans le corps de six personnes.

Six personnes sur 12.

Six seulement?

Bien, je vous remercie professeur.

Six.

Bien, je vous remercie professeur.

Six.

Ah bah c'est moins que douze.

Mais, ça n'est pas rien non plus.

Le procès de Marie Benard reprend deux ans plus tard

en 1954 à Bordeaux.

Et dans son box, on note que Marie Benard

est un peu plus pleurnicharde que la première fois.

Elle verse quelques petites larmes quand elle évoque ses chers divins.

Elle se tampole le nez avec un mouchoir.

On voit bien que ses avocats lui ont dit d'être plus humaines,

moins froides.

C'est une très bonne idée.

La donne est exactement la même que la première fois.

Toute l'accusation ne tient que par les expertises.

Les trois nouveaux experts en toxicologie se présentent à la barre.

Et là, les avocats de Marie passent à l'attaque.

Si j'enterrais un chien

dans le cimetière de l'Oudin, professeur,

pourriez-vous dire,

en encajant votre honneur de savon,

si ce chien trois ans plus tard

ne contiendra pas une quantité d'arsenic

qui ne possédait pas avant sa mort.

Autrement dit,

le cadavre du chien pourrait-il être contaminé par l'arsenic,

amené par la terre,

et l'écoulement des os.

Et bien, c'est-à-dire que...

je n'en sais rien.

Alors comment voulez-vous que les jurés le sachent professeur ?

Si vous, les savants, vous n'en savez rien.

Et pensez sur le bec.

Les avocats de Marie Benard poursuivent.

Docteur,

pourriez-vous dire à la cour

dans quel état étaient les vissaires

qu'on vous a demandé d'expertiser

et qui étaient contenus dans les bocaux ?

Je ne comprends pas le sens de votre question maître.

Vous la comprenez parfaitement, docteur.

Ne racontez pas d'histoire.

Les bocaux étaient-ils parfaitement étiquetés ?

Les vissaires étaient-elles séparées les unes des autres ?

Et que vous, en mesure de dire avec certitude

ces vissaires sont ceux de telle personne

ou de telle autre?

Eh bien.

c'est-à-dire que...

Ah bah c'est-à-dire que non.

Ces soi-disant experts

ne savent répondre clairement

à aucune des questions.

Et en plus, ils se contredisent entre eux.

Les avocats de Marie décident de pousser leur avantage.

Monsieur le Président,

vous conviendrez que le procès ne peut pas se poursuivre

dans ces conditions,

mais avec des experts qui sont défaillants.

J'en conviens maître, j'en conviens.

J'indique donc que le procès renvoyait une date ultérieure.

Je missionne trois nouveaux experts

qui auront trois mois,

trois mois pour rendre leur conclusion.

L'audience est levée, garde.

Vous pouvez emmener l'accusé.

Et oui,

elle retourne en prison.

Et ça, ça commence à être un problème.

Parce qu'elle n'y est pour rien,

si les experts sont des nuloses.

Et ca fait quatre ans

qu'elle est en prison à attendre.

Alors, il est décidé qu'elle peut être libérée,

mais en échange d'une caution,

une énorme caution

de un million de cent mille francs.

Elle est incapable de les payer.

Tous ces biens ont été saisis.

Et la Marie trouve un soutien étonnant.

Le chanteur Charles Treinez, figurez-vous,

qui est convaincu de son innocence,

se dit prêt à verser la caution à sa place.

Charles Treinez veut même embaucher Marie Benard comme cuisinière.

Mais finalement, il peut garder ses bifton,

la caution est ramenée à 200 000 francs

et des cousins de Marie réunissent la somme.

Et donc après cinq ans de prison,

la voilà libre en attendant la suite.

Et elle rentre chez elle, à Louden,

dans sa maison pleine de toiles d'arinée.

Personne n'a passé le chiffon à poussière depuis cinq ans.

Louden, figurez-vous,

elle est accueillie en triomphe.

L'opinion a pasculé en sa faveur.

Enfin, l'impresse a changé de camp.

Et donc l'opinion a suivi.

Elle était coupable.

Et bien maintenant, dans l'esprit des gens,

elle est possiblement, voire probablement, innocente.

Et du coup, elle accepte une interview à la télévision.

Donc vous pensiez en rentrant à prison

que, immédiatement, votre innocence...

Monsieur, je ne pouvais pas penser un seul instant

que je serais restée cinq années.

C'était impossible.

Je pensais que mon innocence

est clâtrée dans les vies jours gu'elle ait suivies.

Et aujourd'hui?

Aujourd'hui, j'attends.

I'attends toujours.

Elle attend.

Et bien elle va attendre un bout de temps.

• •

Le juge avait donné trois mois

aux nouveaux experts pour rendre leur conclusion.

Ils mettent ses temps à le faire.

Ses temps, une éternité.

Heureusement gu'elle est libre.

Alors qu'apporte finalement les nouveaux experts.

Ils ont rouvert les cercueils.

Pour la troisième fois.

Mais pas que les cercueils des victimes supposés de Marie-Béna.

Ils ont aussi ouvert quelques tombes à côté

pour collecter des morceaux de ce qu'ils appellent des cadavres témoins. Ou cobayes. Ils veulent vérifier ou plutôt démontrer que les doses d'arsenic sont plus élevées dans les cadavres suspiciouss que dans les cadavres d'à côté. Et à la fin, ces temps plus tard, ils rentrent en rapport de trois centales.

..

La seule certitude que nous ayons à l'issue de notre travail est qu'au moins un corps contient des doses massives d'arsenic.

C'est-à-dire, je periore à dix fois la normale.

D'accord.

Et de quel corps s'agit-il? De celui de Mme Daviu, la mère de Mme Bénard.

comme si il anticipait la suite.

C'est donc le seul dossier que vous avez retenu ?

Effectivement.

Vous conviendrez que ça change un peu la donne.

• • •

Le procès qui doit poser la vérité dans ce dossier s'ouvre en novembre 1961 à Port d'eau.

Marie a maintenant 65 ans.

Et disons-le des allures de mamie confutures.

Le temps passant, on a de plus en plus de mal à l'apprendre pour une empoisonneuse en série.

Et d'entrée, le président fait profil bas,

J'aborde ce débat modestement,
humblement, humainement.
Je connais les insuffisances humaines.
J'avancerai avec précaution,
avec angoisse,
vers la vérité.
Très vite,
les experts se retrouvent à nouveau
au centre du débat.
Sauf que tous ceux qui ont été désignayés
ces temps sont pour la plupart maintenant cacochimes.
C'est des filets de vieillards

qui ne sont pas d'accord sur un chose, et qui se sont trompés par ailleurs 2 ou 3 fois dans l'écriture de leur rapport. Bref, ils sont encore moins crédibles que les fois précédents. Et l'affaire est pliée quand l'un d'entre vient dire à la barre. Je considère, à titre personnel, que la présence d'Arsonique dans les corps des supposés victimes est d'origine externe. Elle est liée à l'aprégnation par les os de Ruissellement. Le sol sablonneux du cimetière de Loudin est gorgé d'Arsonique. Il y a aussi de l'Arsonique dans le ciment utilisé pour construire les chaos. Je vous le dis. Vous avez enterré vos morts dans une réserve d'Arsonique. Cette femme est innocent. Les avocats de Marie, vous vous en doutez, se frottent les mains. Et à apportir de l'un pour l'autre, c'est du billard. Ils plaident brillamment. Les jurés se retirent, et voici venu 13 ans après, l'heure du vertier. D'accord. A présent d'avoir délibéré, déclare Madame Marie, d'Avello et pouce Benard innocentes des faits qui lui sont reprochés. Ils prononcent son acquittement. L'audience est levée. A quitté, elle n'a tué personne,

et 5 années de prison pour poser cette vérité.

ni son mari Léon, ni aucun des autres. Il a fallu 13 ans

Marie Benard est dans au clim, mais toutes ses années l'ont épuisée, et elle est malade. Un cancer des eaux. Alors pour crier sa vérité, avant qu'il ne soit trop tard, en 1962, elle écrit ses mémoires. Elle meurt le 14 février 1980, à Louden, à l'âge de 83 ans. Juste avant de mourir, on lui a demandé. Où voulez-vous gu'on vous inume, Marie? Vous voulez être au cimetière d'un autre mari des femmes, Léon? Non, je souhaite donner mon corps à la science. Confiez-le donc à la faculté de médecine de l'image. Il est vrai qu'elle doit tellement ta la science, tellement. C'est tout pour aujourd'hui. Merci d'avoir regardé cette vidéo. Sous-titres réalisés par la communauté d'Amara.org